

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie Goyette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db863cbdd3dd6cce1f214015>

Date d'obtention : 2024-10-24 15:19:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sont très claires et sécurisantes, selon l'auto-évaluation.

La première étape est l'accueil et écouter l'auteur du signalement et la victime.

La deuxième étape est d'évaluer l'incident, en complétant la grille d'évaluation de l'incident.

La troisième étape est de vérifier l'information et avant de parler à l'instigateur, nous devons déterminer si la nature de l'acte : impulsif ou malveillant.

La suite des interventions dépendra de l'analyse. Si la nature est malveillante, nous devons communiquer rapidement avec les services policiers. Sinon, nous poursuivons l'application de la politique SEXTO.

Finalement, dès que nous avons le doute de "possession" de contenu à pornographie juvénile, nous devons confisquer les appareils électroniques.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important d'accueillir les élèves et dès que nous avons l'information d'un contenu inapproprié, nous devons appliquer les étapes de la trousse SEXTO (suivre l'aide-mémoire) afin de ne pas déranger ou affecter l'enquête, au cas où.

Il est important également de valider le rôle de l'école et s'assurer de ne pas "accepter" un rôle qui nous n'appartient pas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, chacune étape est délicate.

Accueillir l'auteur du signalement doit être fait délicatement, pour ne pas trahir la confiance mais également bien agir.

Accueillir la victime est délicat aussi, puisqu'il peut y avoir beaucoup d'émotions reliés à cette action.

Parfois, l'intention (impulsif ou malveillant) peut ne pas être évidente, ce qui doit mener vers une délicatesse dans notre analyse.

Finalement, la suite avec la collaboration avec les services externes est aussi une étape délicate car la visite des policiers, la communication avec les parents des élèves impliqués et même l'accueil de tous les autres parents de l'école (si la situation a été ébruitée) amène énormément d'émotions. Il est parfois difficile de "répondre" aux besoins de chacun.